



Le droit d'auteur est basé sur les droits *exclusifs* de l'auteur sur son œuvre.

Seul l'auteur peut autoriser la reproduction, la communication, l'adaptation ou encore l'exploitation économique de son œuvre.

Cela implique la demande d'autorisation préalable à toute utilisation d'une œuvre.

Par les CC, un auteur indique directement les restrictions d'utilisation de son œuvre. L'idée essentielle étant le partage et la diffusion de l'œuvre...



La licence CC belge

[Creative Common Belgium](http://www.creativecommons.domainepublic.net)

<http://www.creativecommons.domainepublic.net>

Une licence est un contrat,
Les termes doivent en être respectés !

Enfreindre une licence CC peut entraîner des poursuites judiciaires pour contrefaçon.

Par la CC belge, l'auteur préserve ses droits à rémunération comme les licences légales.

Société de gestion collective
des droits des **Auteurs**
Scolaires, Scientifiques et
Universitaires



Assuocopie

- ☑ PERCEPTION et RÉPARTITION de droits d'auteur
- ☑ REPRÉSENTATION et DÉFENSE des intérêts des auteurs du monde éducatif et scientifique
- ☑ CONSEILS dans le domaine des droits d'auteur
- ☑ INFORMATION aux enseignants et aux élèves du bon usage du droit d'auteur dans la recherche et l'enseignement



Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



info@assuocopie.be

B.A .-BA

Droit d'auteur - 3

Creative Commons



License 2share

Source : Les textes de ce folder sont repris ou inspirés de Wikipédia, du site CC Belgique et de creativecommons.org.

www.assuocopie.be

Édit. resp. – MM Montée/Assuocopie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN



Creative Commons (CC)

CC est « une association sans but lucratif dont le but est de proposer une **solution alternative légale** aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays (...) »

Source - Wikipédia

Licences Creative Commons

CC a créé plusieurs licences pour définir les conditions d'utilisation des œuvres dans un but de partage, de créativité et d'innovation. En choisissant une des licences CC, l'auteur indique les **restrictions de droits** sur son œuvre.

Des visuels clairs et simples pour comprendre les 6 licences CC

Lire une licence CC

« Par cette licence CC, vous pouvez utiliser mon œuvre à condition de ... »

Les licences sont expliquées en détail sur le site de creativecommons.be



Licence la plus ouverte



Licence la plus restrictive



Exemple

Attribution-Partage des conditions (BY-SA)

« Cette licence permet aux autres de remixer, modifier et améliorer votre œuvre, même à des fins commerciales, pour autant qu'ils vous mentionnent comme auteur et protègent leurs nouvelles créations sous des conditions identiques. » site CC Belgique



Attribution

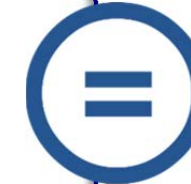
Toutes les utilisations CC sont soumises à l'obligation de mentionner le nom de l'auteur.



Partage à l'identique

Autorisation de modifier l'œuvre mais le partage et la diffusion doit se faire sous les mêmes conditions.

Ce symbole indique que l'œuvre de départ a été modifiée.



Pas de modification

Autorisation de copier, de distribuer, de communiquer l'œuvre à condition de ne pas la modifier.



Non commercial

Autorisation de copier, de distribuer, de communiquer pour toute autre utilisation que commerciale.



Public Domain dedication

Œuvre pour laquelle l'auteur renonce à ses droits d'auteur.

Diffuser des œuvres sous CC

RDV sur le site creativecommons.be
Cliquez sur « explore »

Et suivez le guide pour choisir la licence souhaitée et télécharger votre création.

L'œuvre doit être votre création propre, attention de respecter le droit d'auteur des œuvres qui ne sont pas diffusées sous CC



Trouver du contenu sous CC

Pour appliquer une CC sur son œuvre, un auteur doit passer par une base de données... les œuvres sous CC sont donc répertoriées.

- WikiCommons
- Creativecommons.be
- Flickr/creativecommons etc, etc.

